

# FOHM VOIR

## Le bulletin d'information et de liaison de la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal

Édito :

### Le global et le local via des ententes : Des impacts importants...

Bulletin  
trimestriel

Été 2009

Numéro  
XXXV

Le global et le  
local via des  
ententes : Des  
impacts  
importants...

Retour sur  
l'Assemblée  
générale  
annuelle de la  
FOHM

Changement des  
catégories de  
membres

Et les lauréates  
sont...

5e sommet  
citoyen de  
Montréal

Quel avenir pour  
le mouvement  
communautaire ?

Cerner la prati-  
que de soutien  
communautaire  
via la formation

La FOHM a  
désormais son  
Centre de  
Services

Le Paiement pré  
autorisé (PPA)

Lors du 5e sommet citoyen de Montréal s'est tenu un atelier sur les impacts des accords commerciaux bilatéral ou multilatéral : on se souviendra tous de l'entente de la ZLÉA (Zone de libre-échange des Amériques) ou encore de l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain). Déjà plusieurs organisations dénonçaient ces dernières en déclarant qu'ils affaiblissaient les états nations et qu'ils étaient source d'appauvrissement et d'inégalités sociales accrues.

- 1 Or, M. Harper a déclaré : « *Je pense qu'une entente de libre-échange comprenant les deux Amériques n'est pas réaliste* [remise en question de l'ALÉNA] ». Au lieu de travailler à concrétiser une telle entente, le Canada préfère nettement conclure des accords avec chaque pays ou des groupes de pays de l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, a indiqué M. Harper. Nous entrons donc dans une ère d'ententes bilatérales entre pays ou encore provinces. Au lieu d'avoir à étudier une seule entente, nous devons surveiller plusieurs ententes...
- 2

Il faut comprendre que malgré le fait que les ententes soient maintenant bilatérales, la finalité n'a pas changé et repose toujours sur le même argument économique : l'ouverture au marché. Or, de tels propos présupposent que nous devons faciliter le marché et ainsi réduire la réglementation qui fait obstacle à ce dernier.

- 3
  - 3
  - 4
  - 5
  - 6
  - 6
- Étant dans une décennie qui ne fait que promouvoir les valeurs du marché privé, et tente en vain de démontrer que le privé peut faire mieux, nous devons nous arrêter sur la portée de telles ententes et accords. Prenons un exemple près de notre milieu, le développement urbain : un promoteur voulant développer un complexe d'habitation pourrait très bien, suite à la signature d'une entente bilatérale, exiger que l'on modifie le règlement de zonage en s'appuyant sur la législation abusive faisant obstacle au marché. Ces ententes diminuent grandement le pouvoir de gouvernance des gouvernements. Or, les municipalités ont toujours refusé d'être partie prenante de ces ententes, protégeant ainsi l'intégrité d'un conseil de Ville. La stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal - qui n'a toujours pas force de loi - se verrait davantage reléguer aux oubliettes dans un tel contexte.

Nous ne pouvons plus regarder le local comme étant, en soi, une entité indépendante des autres paliers, et même du mondial : les ententes prises ont fait en sorte que pour une grande majorité de produits et services nous sommes dans l'obligation de faire nos appels d'offre sur des sites Internet ouverts à l'ensemble du marché et nous obligeant à prendre le plus bas soumissionnaire. Cet état de fait donne place à des situations aberrantes, où nous nous voyons dans l'obligation de contracter, par exemple, avec la Chine pour l'approvisionnement de marbre pour un différentiel ridicule avec une compagnie du Lac St-Jean. Le coût environnemental d'un tel transport n'a pas été pris en compte.

Nous ne pouvons pas non plus faire abstraction de la crise environnementale de la planète, de la crise économique et des inégalités sociales de plus en plus marquées. Nous devons être conscients qu'il s'agit d'une crise mondiale sur laquelle le local se doit d'intervenir.



Comme le soulignait Louis Favreau à la journée de réflexion sur l'avenir du communautaire le 5 mai dernier « *le changement social aujourd'hui passe par un développement économique des communautés et des régions, par la revitalisation économiques et sociales des quartiers des centres urbains, par la relance des économies locales* ». Ça nous le savons déjà et nous l'expérimentons.

Il est impératif de repérer ce qui est porteur d'avenir et ce qui ne l'est pas. Cela passe notamment par la recherche de nouvelles réponses à la crise agroalimentaire, de nouvelles réponses à la crise énergétique et de nouvelles formes de solidarité internationale. En bref, « *les enjeux globaux même les plus locaux sont devenus de plus en plus globaux et inversement les enjeux globaux sont de plus en plus locaux...* »

**Vie associative :****Retour sur l'Assemblée générale annuelle de la FOHM**

Cette année, la journée d'assemblée générale de la FOHM a pris une forme différente : le Centre Saint-Pierre a accueilli, le mardi 20 avril dernier, cette journée où nos nouveaux règlements généraux ont été entérinés. Nous avons profité de cette occasion pour tenir une assemblée générale extraordinaire afin de mettre en règle les objectifs de nos lettres patentes. Malgré un programme très porté sur l'aspect légal et juridique de la Fédération, cette journée a été un succès avec près de 110 présents, représentant 41 groupes. Ceci illustre bien notre capacité à garder une forte participation de nos membres tout en augmentant notre nombre de membres.

Mme Andrée Richard, coordinatrice du Fond Québécois d'Habitation Communautaire (FQHC), nous a fait une présentation du fonctionne-



Avec plus de 110 personnes présentes, cette AGA est, encore une fois, un succès

ment et de la raison d'être du FQHC, lieu privilégié de partenariat qui rassemble des représentants des milieux communautaire, financier, municipal et gouvernemental visant à favoriser la réalisation et le maintien du logement communautaire de qualité à coût accessible aux ménages à modeste et faible revenu.

En après-midi, nous avons offert simultanément deux ateliers dédiés aux locataires. Quand l'un était voué à échanger sur la définition de *l'habiter* par les personnes seules, l'autre soulevait le débat au niveau de l'action citoyenne des aînés dans leur OSBL.

Nous profitons de ces lignes pour remercier les membres et les locataires qui ont participé à cette journée importante, en faisant un moment fort de la vie associative de la Fédé.

Retrouvez le rapport d'activités sur notre site Internet :

<http://www.fohm.org>

rubrique *communication/rapports d'activités*

**Nouveaux règlements généraux de la FOHM :****Changement des catégories de membres**

La FOHM a mis à jour ses règlements généraux : veuillez noter que désormais, la Fédé compte maintenant 3 catégories de membres, à savoir les membres actifs, associés et sympathisants.

**Membres actifs**

Un membre actif est un OSBL d'Habitation offrant du logement permanent : c'est un lieu où l'on favorise l'entraide, la défense des droits et l'exercice de la citoyenneté dans le but de répondre aux besoins des personnes à revenus modestes ou, présentant des difficultés au plan socio-économique. Les membres actifs ont le droit de désigner deux délégués pour exercer leur droit de vote aux assemblées générales.

**Membres associés**

Un membre associé est toute corporation sans but lucratif, incluant tout groupement, société ou association, dont les activités sont liées à l'hébergement autre que de dépannage ou de court terme (moins d'un an). Pour être éligible à cette

catégorie de membres, l'organisme doit offrir la possibilité aux personnes de demeurer plus d'un an au sein de la ressource. Ce sont des lieux où l'on favorise l'entraide, la défense de droits orientés sur une philosophie d'intervention qui favorise l'exercice de la citoyenneté. Les membres associés ont le droit de désigner un délégué pour exercer leur droit de vote à l'assemblée générale.

**Membres sympathisants**

Un membre sympathisant est toute corporation sans but lucratif incluant tout groupement, société ou association dont les activités où les intérêts sont liés au domaine de l'habitation. Les membres sympathisants n'ont pas de droit de vote aux assemblées générales mais peuvent participer aux activités de la Fédération et bénéficier des avantages et privilèges qui en émanent.

**Particularités**

Si un groupe venait à rejoindre deux catégories de membres (actifs et associés), la mission première du groupe déterminera sa catégorie d'appartenance. En aucun temps un OSBL pourra être représenté sous plus d'une catégorie. Les associations parapluies (maisons mères chapeautant plusieurs groupes) ne pourraient être représentées par plus de deux délégués pour l'ensemble des corporations qui les composent.

**Frais d'adhésion**

Ce changement a modifié également les frais d'adhésion puisque nous retrouvons trois catégories de membres. Voici le coût des adhésions :

- Les membres actifs cotisent 8,50\$ par logement pour les 50 premières unités, 6,00\$ de la 51ème à la 100ème unité et 4,00\$ à partir de la 101ème unité.
- Les membres associés ont une cotisation fixe de 60\$ par année.
- Enfin, les membres sympathisants payent 45\$ par an.

## Prix Brique 2009 :

### Et les lauréates sont...

La FOHM remet ses prix Brique depuis huit ans maintenant... Ce sont des prix offerts aux bons et aux mauvais « acteurs » du domaine de l'habitation en OSBL à Montréal. Certains membres du conseil d'administration de la FOHM ont eu beaucoup de difficulté à arrêter leurs choix et tiennent à saluer le travail de toutes les personnes et organisations qui nous ont été suggérées cette année.

La récipiendaire de la Brique d'or est Madame Claudette Demers-Godley « pour les solides fondations qu'elle a laissées à l'habitation sociale et communautaire ». En effet, elle a toujours lutté pour le développement du logement social et communautaire, en particulier pour les femmes seules et en difficultés.



Mme Claudette Demers-Godley

Mme Demers-Godley quitte le milieu communautaire à la fin de l'été et laisse derrière elle plusieurs OSBL d'habitation ainsi que le Y des femmes, qui devra continuer à évoluer au rythme effréné qu'elle a lancé.

La brique de Béton a été remise à la SHDM « pour son désengagement et ses mauvaises fréquentations ». C'est la seconde fois que la SHDM reçoit cette distinction. En avril 2006, elle recevait ce prix pour avoir vendu des bâtisses sans appel d'offre. La SHDM a fait, à plusieurs reprises, la une des journaux pour ses nombreuses irrégularités.

Enfin, nous avons rendu un hommage à Madame Lucia Kuwaluk « pour son implication continue et pour ses profondes convictions en matière de droits sociaux et de développement durable qu'elle porte en elle ».

En effet, Mme Kuwaluk est une citoyenne engagée. Elle a été une militante de la première heure pour la sauvegarde du patrimoine Montréalais en fondant, entre autre, la communauté Milton Park. Cette communauté fut longtemps le plus gros projet de coopératives d'habitation d'Amérique du Nord !



Mme Lucia Kuwaluk

## La FOHM y était :

### 5e sommet citoyen de Montréal

La permanence de la Fédé a participé au 5e Sommet citoyen de Montréal, forum social ouvert à tous et à toutes et ayant pour titre «*La ville que nous voulons*». Ce sommet a eu lieu les 5, 6 et 7 juin derniers à l'UQÀM et a été l'occasion, tant pour les citoyens que pour les acteurs des divers milieux (marché privé, secteur communautaire ou municipalités) de tenter de définir et cerner la ville que nous voulons : le thème central du forum tournait autour de la participation citoyenne et de la démocratie.

Il est vrai que par le temps qui courent, nous ne pouvons pas dire que nos politiciens ont véritablement réussi à tuer le cynisme qui règne autour de la politique, surtout municipale. Avec les élections qui sont à notre porte et un taux de participation très bas lors des dernières élections municipales, il était, croyons-nous, très pertinent de se poser la question sur la ville que nous voulons et sur ce que signifie la démocratie.

Il y a eu plusieurs ateliers dont certains ont retenu notre attention. Celui portant sur l'impact des traités bilatéraux et multilatéraux sur la gouvernance des municipalités a clairement démontré que de tels accords modifient grandement les pouvoirs des élus municipaux.

Nous avons également participé à une table ronde concernant les immigrants, la pauvreté et le logement. Il est clair, pour nous, qu'il y a là un énorme problème et défi social, la méconnaissance des différents programmes et la discrimination que vit la très grande majorité des immigrants vis-à-vis du logement est un problème auquel nous devons faire face.

Finalement le panel du dimanche matin, regroupant tous les candidat-e-s à la mairie, nous a permis de voir comment chacun des parti en liste se positionne vis-à-vis des enjeux démocratiques.

Mme Claire Villiers, vice-présidente du Conseil Régional d'Ile de France (Paris) et chargée de la Démocratie régionale, a déclaré dans son allocution que pour être véritablement démocratique, il nous fallait la proportionnelle et que nous devrions limiter les élus à deux mandats seulement. Elle soulignait aussi que la fonction d'élu n'en était pas une de profession mais relevait d'un mandat que nous donnait la population et non d'une carrière...



Retour sur la journée de réflexion FOHM-RIOCM :

## Quel avenir pour le mouvement communautaire ?

Dans un contexte de manque de services publics, de pression grandissante sur les organismes, d'individualisation des problèmes sociaux, les organismes communautaires se questionnent de plus en plus sur leur avenir.

La population exerce une pression pour obtenir davantage de services, la vie démocratique dans nos organismes recule et les problèmes sociaux augmentent au même moment où l'état responsabilise l'individu de plus en plus. Autant de problèmes sérieux qui peuvent avoir des impacts sur le mouvement communautaire.

Le Mardi 5 mai dernier, plus de 125 personnes se sont présentées au Centre Saint-Pierre pour prendre part à une journée de réflexion sur les pratiques des organismes communautaires, leur rôle et leur rapport à l'État, organisée conjointement par la FOHM et le RIOCM (Regroupement Intersectoriel des organismes communautaires de Montréal).

Cette journée, animée par Mme Lise Gervais et ouverte aux membres, à leurs travailleurEs et administrateurEs, avait pour titre « *Quel avenir pour le mouvement communautaire ?* ». D'entrée de jeu, les deux regroupements montréalais ont donné le ton à la journée en questionnant le manque de services publics et la responsabilité du gouvernement et de l'État pour les services de santé et les services sociaux.

Ainsi nous nous demandons si le mouvement communautaire ne serait pas en train de se substituer à l'État pour certains services sociaux essentiels au lieu de rester une alternative : *Pouvons-nous garantir le droit aux services sociaux gratuits, universels et accessibles avec une fonction publique affaiblie ?*



Me George Lebel, Mme Lorraine Guay, Mme Lise Gervais et M. Louis Favreau.

Un panel s'est tenu par la suite. M. Louis Favreau, professeur en travail social et sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais s'est demandé « *Quel avenir pour [la] vie associative [du mouvement communautaire et quel est son] rôle dans ses rapports à l'État ?* ».

Mme Lorraine Guay, ex-coordonnatrice du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale et militante, a posé des réflexions sur l'évolution du mouvement communautaire en santé mentale dans ses rapports à l'État.

Enfin, Maître Georges Lebel, professeur en sciences juridiques à l'UQÀM a avancé sa vision « *du salariat au précarat... l'impact social et politique de la déconstruction de la fonction publique* ».

Les panélistes (ci-dessus) ont très bien nommé et situé les enjeux. De leur présentation est ressorti que le mouvement communautaire doit envisager son avenir en s'inscrivant dans un projet commun progressiste pour la société québécoise.

En après-midi, un second panel s'est tenu afin d'avoir l'heure juste par rapport à la réalité des groupes. S'en est suivi des ateliers où les participant-e-s ont soulevé une série d'importants enjeux pour leur avenir dont :

- *Se recentrer sur nos missions de base et se rappeler notre histoire comme mouvement social;*
- *Les organismes ne sont pas là pour remplacer le gouvernement;*
- *La localisation du système de santé avec les CSSS et ses dangers pour un excès de contrôle des organismes et des populations ;*



Les panélistes de l'après-midi ont donné une description de leur réalité, bien différente en fonction des milieux d'où ils proviennent.

(Suite de l'article en page 5)

Retrouvez le cahier des participants sur notre site Internet :

<http://www.fohm.org>

rubrique *communication/documents de réflexion*

**Retour sur la journée de réflexion FOHM-RIOCM :**

## Quel avenir pour le mouvement communautaire ? (suite et fin)

(Suite de la page 4)

- *L'intrusion de la philanthropie et des fondations dans nos communautés sont des enjeux démocratiques et de contrôle social ;*
- *La professionnalisation des organismes et la perte de sens face à nos missions ;*
- *Le droit de dire NON: les organismes sont submergés par la multiplication des concertations en fonction des projets et des bailleurs de fonds ;*
- *L'autonomie est menacée par manque de financement à la mission ;*
- *Il faut surveiller la réouverture de la Politique d'Action communautaire autonome (ACA) ;*

Enfin, veuillez noter que les actes de cette journée de réflexion seront publiés cet automne. Nous donnerons suite à cette rencontre au cours de l'automne 2009. De plus, une vidéo de la journée sera disponible sous peu. Merci de votre participation !

**Projets SPLI :**

## Cerner la pratique de soutien communautaire via la formation

Un nouveau projet est en phase de débuter à la FOHM. En effet, nous venons tout juste de terminer notre projet de recherche-action sur les alternatives à l'éviction en OSBL-H pour personnes seules. Ceci a permis de démontrer à quel point il est difficile, pour un nombre important de personnes, de maintenir une stabilité résidentielle. Nous avons également pu constater que les organismes du milieu de l'habitation communautaire se retrouvent seuls et isolés. Certes, il y a un manque des ressources mais également une incompréhension du soutien communautaire par le réseau qui y voit une prise en charge leur permettant de se retirer. Ce nouveau projet a donc comme principal objectif de mieux cerner et définir nos pratiques de soutien communautaire. Cette formation se déroulera sur une période de deux ans, débutera cet été et touchera deux volets distincts.



ses objectifs etc. L'intégration de l'ensemble des parties telles que administrateur-e-s et intervenant-es nous permettra de nous entendre tous ensemble sur le cadre théorique.

### Volet locataires

Ce second volet s'adresse aux locataires des OSBL-H dédié aux personnes itinérantes ou à très grand

risque d'itinérance. Il est important de souligner que la participation des locataires à ce projet pourra se faire sur une base continue : de nouvelles personnes pourront se joindre au groupe tout au long du projet et un mécanisme fera en sorte d'accueillir et d'intégrer ces nouveaux locataires.

Comme nous l'avons spécifié, la recherche-action sur les évictions et les retours possibles à la rue nous a démontré qu'une grande partie de ces dernières était due à des problèmes liés à des comportements qui, parfois, mettaient en danger les autres locataires et le locataire lui-même. Nous sollicitons donc la participation des locataires afin de à trouver des moyens qui permettront de réduire les impacts des problèmes liés à des comportements et ainsi garantir une plus grande stabilité résidentielle.

Pour se faire, nous aborderons avec les locataires différents thèmes qui toucheront l'individu en confrontant son individualité et le besoin du groupe. « *mon espace privé, leur espace privé* »

*Ma consommation, leur consommation, ma sécurité leur sécurité etc..* Nous ne présentons que quelques thèmes puisqu'il est important que les locataires nomment, d'eux-mêmes, les points qui sont cruciaux à toute la notion de sécurité en lien avec la stabilité résidentielle.

Enfin, nous pensons, ici aussi, tenir près de dix rencontres et, avec ce volet, nous remettons au goût du jour les formations avec une vision d'éducation populaire.

### Volet intervenants et conseil d'administration.

Ce premier volet visera les intervenant-e-s de même que les administrateur-e-s des groupes pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances et de mieux définir leurs pratiques de soutien communautaire en logement social. À l'intérieur des journées, nous retrouverons un cadre théorique et un espace d'échange sur les pratiques. Plusieurs thèmes seront abordés pendant ses rencontres, entre autre : « *Le chez-soi et l'intervention en soutien communautaire* », « *entre la demande du locataire et l'action de l'intervenant* », « *autonomie en logement vs autonomie en santé* » ou encore « *le soutien communautaire : son intervention et le rôle de locateur* ». Nous prévoyons environ une dizaine de rencontres échelonnées de l'automne 2009 à l'été 2011.

Cette démarche nous permettra, espérons-le, de mieux définir le cadre théorique de la pratique en soutien communautaire en logement social et communautaire, ses principes, sa philosophie et

## Nouveau service à la FOHM :

### La FOHM a désormais son Centre de Services

Le nouveau centre de services OSBL ouest du Québec rattaché à la FOHM voit enfin le jour!

Dans un premier temps les activités seront principalement dédiées aux organismes subventionnés au déficit d'exploitation (PSBLP-DX).

Ce service a été mis en place en partenariat avec la Société d'habitation du Québec. Le Centre de Services a pour principale tâche de veiller à la réalisation des travaux qui découlent du Plan Québécois d'Infrastructure (PIQ). Ce dernier vise à maintenir et renouveler les infrastructures publiques, dont les logements sociaux et communautaires dans un horizon de 15 ans. Moyennant une adhésion annuelle à son Centre de Service, adhésion qui fera partie du budget assumé par la SHQ.



La FOHM mettra à disposition des groupes plusieurs services tels que :

- Bilan de santé des immeubles,
- Plan pluriannuel d'intervention,
- Référence aux professionnels reconnus,
- Soutien ou accompagnement, pour la réalisation des travaux,
- Soutien technique direct.

Le territoire couvert par le CS de la Fédération représente l'ouest du Québec. Le CS de la FOHM couvrira donc l'Éstrie, la Montérégie, Montréal, la Mauricie, Lanaudière, Laval, les Laurentides, l'Outaouais et l'Abitibi-Temiscamingue.

## Le quotidien des OSBL-H :

### Le Paiement pré autorisé (PPA) : un soucis de moins pour les locataires !

Une nouvelle façon de payer son loyer est en train de se développer dans les OSBL d'habitation : le paiement pré autorisé.

Ce service permet de gérer le paiement des loyers de façon automatique et sécuritaire. Tout est défini à l'avance par le locataire et l'OSBL afin que le paiement du loyer soit effectué à temps et à des dates précises. Par conséquent, l'organisme améliore ses rentrées de fonds avec des paiements à temps, en sachant exactement à quel moment les fonds sont accessibles.

La corporation n'a plus à attendre que les locataires aient déposé leur chèque, mandat-poste ou qu'ils aient payé en argent liquide pour vérifier où en sont les paiements.



Ainsi, le locataire, comme le locateur sont gagnants !

Pour mettre en place ce système de paiement de loyer, il suffit de contacter votre institution bancaire et demander un formulaire pour le paiement pré autorisé. Ce formulaire permettra alors à votre organisation d'effectuer des retraits périodiques selon les montants prévus au bail ou aux renouvellements. Par ailleurs, les locataires conservent le droit de révoquer en tout temps cette autorisation de virement en avisant la corporation par écrit, ce qui peut grandement les rassurer...

# C'est l'été...

**Toute l'équipe de la FOHM vous souhaite de bonnes vacances : reposez-vous bien car nous aurons une rentrée très chargée!!!**

Le numéro d'automne du FOHM'VOIR paraîtra en :  
**Octobre 2009**